

# Enseignement d'excellence...

## Nous ne sommes pas seuls à y réfléchir !

Stéphane VANOIRBECK



Dans cette note, la Commission rappelle tout d'abord qu'un enseignement de qualité pour tous aidera l'Europe à atteindre ses objectifs économiques et sociaux. Elle rappelle ensuite qu'un élève sur cinq éprouve de sérieuses difficultés pour développer des compétences « suffisantes » en mathématiques, lecture et sciences. La Commission définit ensuite trois domaines où un soutien européen peut contribuer à relever les défis. Morceaux choisis.

### Des écoles plus performantes et plus inclusives

Pour la Commission, tous les jeunes doivent avoir la possibilité de développer la gamme complète des compétences-clés, à savoir : lecture, écriture, mathématiques, sciences, compétences numériques, compétences civiques, sociales, entrepreneuriales, créativité et pensée critiques, soit la quasi-totalité des domaines repris dans le Pacte pour un enseignement d'excellence dans le chapitre consacré au tronc commun...

Elle rappelle également, à la fin de ce chapitre, la nécessité d'assurer aux élèves un bien-être physique et mental, « *condition préalable à la réussite d'un apprentissage* », invitant les communautés éducatives dans leur ensemble à lutter notamment contre les problématiques de (cyber-)harcèlement et de violence.

### Soutien des enseignants et des chefs d'établissements

La Commission met particulièrement l'accent sur deux problématiques :

- *rendre la carrière d'enseignant plus attractive* : accorder davantage d'attention à la formation initiale, préparer les futurs enseignants au travail collaboratif, leur accorder le soutien nécessaire, particulièrement en début de carrière, renforcer la collaboration entre les enseignants les plus expérimentés (enseigner en équipe, observation des pairs, communautés d'apprentissage professionnelles) « *Les enseignants doivent être capables et désireux de travailler et d'apprendre en équipe* » ;

- *soutenir les directions d'établissements* : une direction s'appuyant sur une vision partagée par le personnel, les parents et la communauté locale est déterminante pour le développement et l'innovation dans une école, la réussite des élèves, la qualité de l'enseignement et la motivation du personnel.

### Une gouvernance plus efficace, plus équitable et plus efficiente

La Commission insiste sur la nécessité d'allier « *autonomie et assurance qualité* ». L'interaction entre autonomie des établissements et obligation de rendre des comptes requiert des systèmes

d'assurance qualité solides mais flexibles. L'idéal serait « *d'octroyer aux écoles une plus grande autonomie en matière de pratiques éducatives* », mais aussi « *d'organisation et d'utilisation de leurs ressources financières* » pour leur permettre de « *mieux s'adapter aux besoins particuliers et au contexte local* », mais tout cela dépendant « *de leur capacité à planifier efficacement et à gérer leur propre développement (plan de pilotage ?), et de leur degré de responsabilité vis-à-vis des autorités* ».

Les enquêtes PISA montrent enfin l'impact que peut avoir l'autonomie accordée aux établissements sur les résultats obtenus dans les compétences de base. Cette autonomie ne peut bien sûr se concevoir que si elle est liée à une obligation de rendre des comptes.

En conclusion, tant la Commission que les acteurs de l'enseignement en Communauté française estiment tout à fait justifié de **faire de l'amélioration de l'enseignement une priorité absolue**. Un sommet européen de l'Éducation, prévu début 2018, abordera ces questions. ■

1. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, et au Comité des régions, 30 mai 2017, Com. 2017/248